



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: : Services d'architectes et d'ingénieurs, Northwest Territories		Date 08 Juillet 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-6397/A PW-19-00879263		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201906397		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	31 juillet 2019	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3449		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à:

Supprimer intégralement : l'Annexe A – énoncé de projet, section 1.2

1.2 EXIGENCES, SPÉCIFICATIONS, NORMES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES (ESNPG)

1.2.1 Le document ESNPG (pièce jointe no 3 de la présente annexe) fait partie de l'énoncé de projet.

1.2.2 L'énoncé de projet décrit les exigences propres au projet, aux services et aux produits livrables, alors que le document ESNPG décrit les exigences, les spécifications, les normes minimales et les procédures générales communes à tous les projets.

1.2.3 En cas de disparité entre les deux documents, les exigences de l'énoncé de projet ont préséance sur celles des ESNPG.

Supprimer intégralement : l'Annexe A – énoncé de projet, paragraphe 3.7.5.1.11, point F

F) Préparer et fournir tout autre plan, tel que requis par le permis d'aménagement pour la ville de Jasper ou Parcs Canada.

Questions et réponses

Question 1: Y a-t-il des photos de chantier disponibles pour chaque site?

Réponse 1 : Des photos seront fournies au proposant retenu.

Question 2 : Est-ce qu'un arpentage officiel sera fourni pour chaque site?

Réponse 2 : Consulter l'annexe A – paragraphe 2.8 – Documentation existante.

Question 3 : Est-ce que des dessins RPR seront fournis pour chaque site?

Réponse 3 : Consulter l'annexe A – paragraphe 2.8 – Documentation existante.

Question 4 : Quels « services » sont actuellement en place (ou seront en place) à chaque site [égouts, eaux pluviales, gaz, eau, courant, communications]?

Réponse 4 : Les services disponibles varieront d'un site à l'autre – la disponibilité et l'emplacement des services publics sont indiqués dans les dessins.

Question 5 : Faut-il adhérer au plan de structure de la région existant?

Réponse 5 : Tous les concepts doivent être conformes aux exigences en matière de zonage et aux règlements municipaux des municipalités/hameaux.

Question 6 : Faut-il adhérer au plan de gestion des eaux pluviales existant?

Réponse 6 : Il faut respecter les exigences de la collectivité locale.

Question 7 : Est-ce que des enquêtes géotechniques sur le terrain ont été réalisées? Seront-elles disponibles pour chaque site?

Réponse 7 : Consulter l'annexe A – paragraphe 2.8 – Documentation existante.



Question 8 : Chaque site existant est doté d'unités modulaires. Est-ce que nous sommes tenus de réaliser des travaux de démolition ou d'extraction?

Réponse 8 : Il est possible que des travaux mineurs de démolition de végétation, d'aménagement paysager ou de caractéristiques de site soient nécessaires.

Les unités modulaires existantes et la démolition, l'enlèvement ou le déplacement de ces unités ne sont pas compris dans le présent contrat.

Question 9 : Au-delà de la conception de l'immeuble principal, l'unité de réfrigération fait également partie des responsabilités. De plus, les conteneurs d'expédition Seacan ont été promus à ces fins. Est-ce que l'unité de réfrigération doit faire l'objet de services également (courant, gaz, etc.)?

Réponse 9 : Non.

Question 10 : De plus, est-ce que l'unité de réfrigération doit être située directement à côté de l'immeuble principal ou loin de l'immeuble principal?

Réponse 10 : Les conteneurs Seacan doivent être situés loin de l'immeuble principal, mais aménagés côte à côte (ou selon l'aménagement/la configuration du site).

Question 11 : Qu'est-ce qui sera entreposé dans les unités de réfrigération (quelle sera leur fonction)?

Réponse 11 : Les unités de réfrigération sont utilisées pour entreposer des biens de la Couronne indifférents à la température.